

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents :** MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.*

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

***Absent :** SCARAFAGIO Stéphane.*

RAPPORT N° 2026/84 : SMICTOM : Attribution du marché d'extension de la ressourcerie

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation CCSP202514 lancée en procédure adaptée ouverte le 19 janvier 2026 pour l'extension des ateliers de la ressourcerie de Pralong ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu la décision de la commission des marchés du 24 février 2026 ;

Considérant que l'offre de la société Alpes Durance Travaux est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 1 ;

Considérant que l'offre de la société Bertrand charpente est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 2 ;

Considérant que l'offre de la société Scara et compagnie est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 3 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec les sociétés suivantes pour la durée des travaux telle que définie aux actes d'engagement de chaque lot :

- Pour le lot 1, à la société Alpes Durance Travaux pour un montant de 39 555.20 € HT soit 47 466.24 € TTC.
 - Pour le lot 2, à la société Bertrand charpente pour un montant de 56 670.95 € HT soit € TTC.
 - Pour le lot 3, à la société Scara et compagnie pour un montant de 30 397.61€ HT soit 36 477.13 € TTC.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD